

Angers Loire Métropole

Points emploi communautaires

Signature de la convention Pôle Emploi / Angers Loire Métropole

Jeudi 17 septembre 2009

Points emploi communautaire

Signature de la convention Pôle Emploi / Angers Loire Métropole

Jeudi 17 septembre 2009

L'engagement de la collectivité pour faciliter les démarches des demandeurs d'emploi

Face à la forte hausse du nombre de demandeurs d'emploi, Angers Loire Métropole a décidé de mettre en œuvre un Plan d'actions territorial de soutien aux entreprises et à l'emploi. Parmi les actions figurent la création de Points emploi communautaires sur le territoire de l'Agglomération. Les Points emplois visent à faciliter les démarches des demandeurs d'emploi.

Afin d'officialiser le partenariat avec Pôle Emploi et d'annoncer leur ouverture prochaine, Jean-Claude ANTONINI, Président d'Angers Loire Métropole, Gwenaël PROUTEAU, Directeur régional de Pôle Emploi signent une convention le jeudi 17 septembre 2009, en présence de Marc CABANE, Préfet de Maine-et-Loire

Quatre Points emploi au plus près des habitants

Dans son volet emploi, le plan d'action territorial pour le soutien aux entreprises et à l'emploi, prévoit notamment de rapprocher l'information des habitants, et principalement des demandeurs d'emploi : les cinq sites de Pôle Emploi sont en effet tous situés sur la ville d'Angers, ce qui a conduit à proposer la création de quatre Points emploi communautaires.

Leur emplacement a été choisi en fonction des polarités prévues dans le SCOT, et des antennes existantes de la Mission Locale Angevine, sur lesquelles ils s'appuient tout en élargissant les périodes d'ouverture. Ils sont situés à Beaucouzé, Montreuil-Juigné, Saint Sylvain d'Anjou et Mûrs-Erigné et devraient ouvrir au 1^{er} octobre.

Ils seront ouverts à tous publics ; les jeunes de moins de 26 ans continueront à bénéficier de l'offre de services de la Mission Locale, et les plus de 26 ans pourront accéder au site de Pôle Emploi pour consultation des offres, à la documentation sur les mesures et prestations de Pôle Emploi, avec l'appui du conseiller présent sur le site.

Un lien régulier avec un conseiller Pôle Emploi permettra d'obtenir des réponses aux questions plus complexes que les usagers seront amenés à poser.

Contact presse

Corine Busson-Benhammou / Tel :+33 (0)2 41 05 40 33 / Fax :+33 (0)2 41 05 39 29
corine.busson-benhammou@ville.angers.fr

CRÉATION DE QUATRE POINTS EMPLOI DANS L'AGGLOMÉRATION



Localisation des Points emplois :

Montreuil-Juigné : au Centre social, rue Emile Zola, face à l'Hôtel de ville

Saint-Sylvain-d'Anjou : au Centre social, Place de la Mairie

Beaucouzé : à l'Hôtel de ville, puis une fois achevé au Centre social face à l'Hôtel de ville

Mûrs-Erigné : à l'Hôtel de ville

Contact presse

Corine Busson-Benhammou / Tel :+33 (0)2 41 05 40 33 / Fax :+33 (0)2 41 05 39 29
corine.busson-benhammou@ville.angers.fr

La collectivité répond à une augmentation alarmante du nombre de demandeurs d'emploi

En France, le nombre des demandeurs d'emplois a augmenté de manière alarmante, + 70 000 le mois dernier, soit de 2 000 à 3 000 pertes d'emplois par jour depuis le mois de novembre 2008. Sur un an, de mars 2008 à mars 2009, le nombre de personnes sans emploi (catégorie A) a augmenté de 22,1 % en France métropolitaine*

Parallèlement, les offres d'emplois collectées par Pôle emploi sont en diminution de – 24,1 % sur un an.

Pour la région des Pays de la Loire, l'évolution du nombre des demandeurs d'emploi de catégorie A est encore plus forte (+ 34,6 % pour la région ; + 35,8 % pour le Maine-et-Loire). De même pour le nombre des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans (+ 62 %) qui atteint 26 715 personnes en mars 2009

Sur le territoire d'Angers Loire Métropole, la demande d'emplois en fin de mois est passée de 9 096 en mars 2008 à 11 619 en mars 2009, soit 2 523 demandeurs d'emplois en plus sur un an et un chômage en hausse de près de 28 %. Les jeunes sont particulièrement touchés avec + 44 %. Dans le même temps les offres à Pôle emploi diminuent de 32,5 %. (Source : *Pôle emploi/DARES)

Contact presse

Corine Busson-Benhammou / Tel :+33 (0)2 41 05 40 33 / Fax :+33 (0)2 41 05 39 29
corine.busson-benhammou@ville.angers.fr

Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers réagissent avec ampleur aux côtés des ménages

Les Points emploi, l'une des « 30 nouvelles mesures à connaître »

Les Angevins reçoivent cette semaine le guide « 30 nouvelles mesures à connaître » dans leur boîte aux lettres. Ce guide a pour but de les informer le mieux possible sur les mesures auxquelles ils peuvent prétendre, afin qu'aucun d'entre eux ne soit écarté du bénéfice des mesures prises ou relancées ces derniers mois.

Alors que nombreux sont ceux, concitoyens et entreprises, qui connaissent des difficultés, la Ville d'Angers, se mobilise et a décidé de mettre en œuvre de nombreuses mesures et réalisations qui amélioreront le quotidien des Angevins, notamment grâce à des actions en faveur du pouvoir d'achat, à un large plan pour le développement économique et à une politique de solidarité encore renforcée.

L'engagement va être encore accru tout au long des années 2009 et 2010 en faveur de tous et pour tous les publics angevins : familles, jeunes, mais également entreprises, bailleurs sociaux, associations...

Les Points emploi sont une des « 30 nouvelles mesures à connaître » contenues dans ce guide. La diffusion de ce guide auprès de tous les foyers angevins contribuera à faire connaître ces nouvelles structures « Points emploi » et à en assurer le succès auprès de ceux qui sont en recherche d'un emploi.

« La création de quatre Points emplois » est la 29^e mesure du guide.

Plusieurs autres mesures concernent directement l'emploi :

- Création de 60 emplois aidés
- Soutien à la création de 100 emplois dans le secteur associatif
- Création d'un club de chercheurs d'emploi
- Création du mois de l'entreprise
- Forum et Assises de l'emploi
- Un bus pour l'emploi dans l'Agglomération

Contact presse

Corine Busson-Benhammou / Tel :+33 (0)2 41 05 40 33 / Fax :+33 (0)2 41 05 39 29
corine.busson-benhammou@ville.angers.fr

Les Points emploi, une mesure du plan d'action pour le soutien aux entreprises et à l'emploi d'Angers Loire Métropole et de la Ville d'Angers

Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers ne pouvaient pas rester sans réaction devant une telle situation. Les deux collectivités apportent un réel soutien à l'emploi avec des montants records d'investissements pour 2009 : 194,7 M € pour l'Agglomération et 78 M €, dont 15 M € pour le logement social, pour la Ville d'Angers.

Devant la dégradation continue de la situation de l'emploi à travers les plans sociaux de NEC, Packard-Bell, IMTEC, les Fonderies de l'Authion, Bosch... les deux collectivités ont souhaité aller plus loin en mettant en place un plan d'actions territorial conjoncturel de grande ampleur qui vise à stimuler la création d'emplois et à soutenir les salariés privés d'emplois

Le plan d'actions territorial, annoncé en juin 2009, se décline donc en deux volets :

- Un plan de soutien aux entreprises, essentiellement à travers le Fonds de revitalisation territorial (FRT) doté d'un minimum de 2 M d'€, alimenté par les grandes entreprises qui licencient sur le bassin d'emploi. Il aide à la création d'emplois dans les entreprises qui recrutent. Un fonds complémentaire de 300 000 €, financé par Angers Loire Métropole, aidera à la création d'entreprises.

- Un plan de soutien à l'emploi doté par Angers Loire Métropole de 450 000 € pour les douze mois à venir.

Il permettra de mettre en œuvre une série d'actions favorisant la création d'emplois et le soutien aux demandeurs d'emplois dans la recherche d'un travail.

Initié par Angers Loire Métropole, qui apporte ainsi globalement 750 000 €, ce plan d'actions territorial est ouvert à l'ensemble des communes de l'agglomération qui souhaitent s'engager dans ce processus pour lutter à leur niveau, et en fonction de leurs moyens, contre les effets de la crise.

A titre d'exemple, la Ville d'Angers devrait s'engager aux côtés d'Angers Loire Métropole à hauteur de 250 000 €.

Ce plan d'actions territorial se monte donc pour les deux collectivités à :

- 2,3 millions d'€ pour le soutien aux entreprises qui créent des emplois et
- 0,7 million d'€ pour le soutien à l'emploi.

L'impact des mesures inscrites dans ce plan peut se traduire ainsi :

- nombre d'emplois créés par les entreprises susceptibles d'être aidées : 1 000
- nombre de personnes concernées par le plan de soutien à l'emploi : 500

Pour conduire ce dispositif et être réactif, création d'une cellule de crise avec un coordinateur à Angers Loire Développement pour le soutien aux entreprises et à Angers Loire Métropole pour le soutien à l'emploi.

Contact presse

Corine Busson-Benhammou / Tel :+33 (0)2 41 05 40 33 / Fax :+33 (0)2 41 05 39 29
corine.busson-benhammou@ville.angers.fr

Les partenaires de la convention Points emploi

Angers Loire Métropole

Angers Loire Métropole, à travers sa Direction Générale Développement Economique et Emploi – Tourisme et Innovation, impulse et de coordonne la politique de développement économique, de l'emploi et d'insertion par l'économique, la politique d'innovation, la politique de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche, la politique commerciale et la politique touristique :

- L'élaboration des politiques sectorielles et l'animation des filières ;
- Le pilotage des zones d'activités communautaires ;
- Le développement commercial;
- L'animation et la coordination de la politique touristique d'affaire et d'agrément ;
- La gestion des dossiers enseignement supérieur, recherche et innovation
- L'animation de la politique de l'emploi et de l'insertion mise en œuvre par la direction Emploi – Insertion à travers, notamment, le Plan local d'insertion par l'économique (Plie)

Afin d'être plus efficace dans la mise en œuvre des politiques définies, Angers Loire Métropole s'est dotée d'un ensemble d'outils :

- Angers Loire développement pour le développement économique ;
- La Maison de l'emploi et la Mission locale angevine pour l'emploi ;
- Angers Loire Tourisme et Angers Expo- Congrès pour le tourisme

Pôle Emploi

Pôle emploi travaille main dans la main avec les partenaires territoriaux de l'emploi, notamment sur les thématiques d'aide à la mobilité et à la formation. Ces actions sont articulées avec les dispositifs financés par les Conseils régionaux, les Conseils généraux ainsi que des collectivités publiques et les Partenaires sociaux. Des partenaires cotraitants apportent des services complémentaires : les Missions locales pour les jeunes, l'Agefiph et les Cap emploi pour les chercheurs d'emploi handicapés et l'Apec pour les cadres.

Les missions de Pôle Emploi sont les suivantes :

- L'accueil et l'inscription des demandeurs d'emploi
- Le versement des allocations des demandeurs d'emploi indemnités
- L'accompagnement de chaque demandeur d'emploi dans sa recherche d'emploi jusqu'au placement
- La prospection du marché du travail en allant au-devant des entreprises
- L'aide aux entreprises dans leurs recrutements

Par ailleurs, Pôle Emploi assure de façon transitoire le recouvrement des cotisations d'assurance-chômage.

Contact presse

Corine Busson-Benhammou / Tel :+33 (0)2 41 05 40 33 / Fax :+33 (0)2 41 05 39 29
corine.busson-benhammou@ville.angers.fr

L'emploi sur le territoire d'Angers Loire Métropole c'est aussi :

La Mission locale Angevine

Créée en 1995, la Mission locale angevine (MLA) accueille par an près de 6 500 jeunes demandeurs d'emploi âgés de 16 à 25 ans, sur son site principal et ses 23 antennes et relais de proximité. Elle couvre un territoire de 77 communes autour d'Angers.

Ses missions :

- Accueillir, informer, orienter les jeunes
- Accompagner leur parcours socioprofessionnel pour faciliter l'accès à l'emploi
- Répondre aux besoins des entreprises en matière de recrutement.
- Etre un espace d'initiative et d'innovation en faveur du développement économique et social du territoire.
- Animer les Clubs de chercheur d'emploi.
- Assurer, par convention, la gestion des Points emploi pour le compte d'Angers Loire Métropole.

La Mission locale angevine compte 67 salariés dont 37 conseillers et 12 chargés d'accueil et d'animation. La MLA fait parti d'un réseau régional et national engagé dans un partenariat élargi (Service public pour l'emploi, collectivités locales, entreprises, centres de formation...).

Une Maison de l'emploi

La Maison de l'emploi d'Angers a été créée en septembre 2006, dans le cadre du Plan de cohésion sociale du 18 janvier 2005, avec un démarrage de son activité en janvier 2007.

Association Loi 1901, organisée en réseau, elle associe près de 80 partenaires.

Dans une logique de coordination territoriale, elle favorise les synergies entre les partenaires de l'emploi, les acteurs économiques et les organismes institutionnels de son territoire.

La Maison de l'Emploi pilote, ou participe à toutes actions contribuant à l'amélioration de la situation de l'emploi avec le souci permanent d'apporter une valeur ajoutée et non de se substituer aux acteurs existants.

Son plan d'actions s'articule autour de trois axes :

- Observation, anticipation et adaptation du territoire
- Accès et retour à l'emploi
- Développement de l'emploi et création d'entreprises

Contact presse

Corine Busson-Benhammou / Tel :+33 (0)2 41 05 40 33 / Fax :+33 (0)2 41 05 39 29
corine.busson-benhammou@ville.angers.fr